Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DPC_26_049-AR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N°DVC/DPC/26/049 - SUBVENTION 2026 A LA MISSION LOCALE NORD

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

06 MAI 2026

que la convocation a été faite le 22 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 37 sur 39.

La Maire
Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 17 h 40, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DPC_26_049-AR

DELIBERATION N°DVC/DPC/26/049

SUBVENTION 2026 A LA MISSION LOCALE NORD

La Mission Locale Nord dans le cadre de ses attributions œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Sainte Marie. Le public cible, les jeunes de 16 – 25 ans peuvent par le biais d'un accompagnement, bénéficier, de propositions favorisant leur entrée en contrat de qualification, de professionnalisation ou leur embauche avec au préalable une immersion dans le milieu des entreprises (voir en annexe indicateurs chiffrés).

Cette structure est un partenaire institutionnel nécessaire à l'accompagnement des 16 - 25 ans dans le parcours d'insertion professionnelle. Chaque année la Mission Locale accueille des centaines de jeunes à la recherche d'un encadrement en vue d'une orientation vers des circuits de formation, une activité professionnelle, ou des dispositifs d'insertion.
Afin de permettre à la Mission Locale Nord de poursuivre la continuité de ses actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Sainte Marie, je vous propose de lui allouer une subvention globale de fonctionnement de 30 000 €.

Afin de permettre à la Mission Locale Nord de poursuivre la continuité de ses actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Sainte Marie, le conseil municipal décide :

1 – D'adopter le principe d'une attribution de subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2026, à la Mission Locale Nord pour un montant de trente mille euros (30 000 €)
2 – De procéder au versement de la subvention indiquée par voie de convention
3 – D'autoriser La Maire à signer tous les documents s'y afférent.
4 – D'inscrire la dépense au budget principal de la commune.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITOUZE

COMMUNE DE SAINTE-MARIE DE LA REUNION